



COMMUNAUTE DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE

*Extrait du registre de décisions du Président*

*En vertu de la délibération n°37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (17 : encaisser les remboursements d'assurance liés aux indemnités de sinistre, ou à la vente de bien de l'inventaire).*

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide d'accepter le règlement de notre assureur :

Pour le sinistre 2024419472 (FT-784-SB):

- Un chèque d'un montant de 16 922 €.

Fait à Jonzac,

Le

12 MARS 2025

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex